

---

**Arrêté ministériel portant agrément de Service Droit des  
Jeunes - AMO - B.A.D.J. asbl, en tant que partenaire  
apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, le Service Droit des jeunes - AMO - B.A.D.J. asbl, sis rue du marché aux poulets 30 - 1000 Bruxelles, est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

Le Service Droit des jeunes - AMO - B.A.D.J. asbl est agréé pour exercer la mission suivante :

- aide juridique de première ligne pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

La dérogation aux titres requis concernant Monsieur Dimitri FRESON, Monsieur Abdel KASSID, Monsieur Xavier POLFLIET, Madame MAGALIE MAKENBO NSIMBA, Madame MARIE SCHITTECATTE, Madame NADIA SENNOUNI est accordée.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.